

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: mairie.lepoet@free.fr

E-mail maire: mairiedupoet@wanadoo.fr

Le 23 mars 2014

Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le vendredi 28 mars 2014 à 19 heures

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

ORDRE DU JOUR :

- Installation du nouveau Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint
- Election des adjoints
- Vote du taux des indemnités des élus

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue,
l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire
ALAIN MONTAY



POUVOIR (2)

Je soussigné(e)⁽³⁾ -----

Donne pouvoir à -----

(2) A n'utiliser qu'en cas
b'absolue nécessité.

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour
le **vendredi 28 mars 2014**
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

(3) Nom, prénom, adresse

(4) N.B. Validité : trois
reports au maximum.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant⁽⁴⁾

(5) Porter à la main « Bon
pour accord » et signer

auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque ⁽⁵⁾

Fait à Le POËT , le



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 15

Suffrages exprimés :

15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Madame Annie BLEUSE (Conseillère Municipale)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

Représentés :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Bruno BAILLON

DE_2014_31 - Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire élu ce jour, demande aux Conseillers Municipaux de déterminer le nombre d'adjoints à élire conformément à l'article L2122-2 qui précise que le nombre ne devra pas excéder 30% du nombre de Conseillers, soit quatre adjoints maximum.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** d'élire quatre adjoints (4)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 15

Suffrages exprimés :
15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2014, s'est réunie sous la présidence de Madame Annie BLEUSE (Conseillère Municipale)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Georges PAPEGAY, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Annie BLEUSE, Djamila AKRAOUI

Représentés :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Bruno BAILLON

DE_2014_32 - taux des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du barème des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints dans la mesure où ils sont détenteurs d'une délégation conformément aux articles L 2123-23-1 et L2123-24.

La grille prévoit que l'indemnité du maire pour une population comprise entre 500 et 999 habitants représente un taux maximal de 31% de l'indice brut 1015 soit au 01/07/2010 : **1178.45€ brut mensuel.**

Concernant les adjoints qui seraient investis d'une délégation, l'indemnité représente 8.25% de l'indice brut 1015 soit **313.62€ brut mensuel.**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le 1er adjoint aura beaucoup plus de délégations que précédemment et il propose de diminuer son indemnité au profit du 1er adjoint.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **FIXE à 19.625%** le taux le l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut 1015
- **FIXE à 19.625%** le taux le l'indemnité allouée au 1er adjoint sur la base de l'indice brut 1015
- **FIXE à 8.25%** le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut 1015

Soit les sommes suivantes :

Le Maire	746.03€
1 ^{er} adjoint	746.03€
2 ^{ème} adjoint	313.62€
3 ^{ème} adjoint	313.62€
4 ^{ème} adjoint	313.62€
Total	2432.92

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents
Copie conforme au registre
Le Maire
Alain MONTAY

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 28 mars 2014

Séance Ordinaire 19 heures 00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15
Date de convocation : dimanche 23 mars 2014

LE 28 mars 2014 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Gautier AILLAUD, Djamila AKRAOUI, Pierre DOL, Danielle FAY, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Bernard NEAU

Secrétaires de séance : Bruno BAILLON

La séance avait pour objet la mise en place des Conseillers Municipaux élus lors des scrutins du 23 mars 2014.

Election du Maire : la présidence est assurée par le doyen d'âge : Claude DESNOËS

Il est fait appel à candidature

Après dépouillement des bulletins les résultats du vote sont les suivants :

Nombres de bulletins 15

Déduction des bulletins nuls 1(enveloppe vide)

Majorité absolue 8

Alain MONTAY 14 voix est élu à la majorité et immédiatement installé.

Monsieur Alain MONTAY, Maire prend la présidence pour l'élection des adjoints.

DE 2014_31- Determination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** d'élire quatre adjoints (4)

Election du 1^{er} adjoint :

Nombre de bulletins 15

Déduction des bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Jean Marie TROCCHI à l'unanimité est élu à la majorité et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

Nombre des bulletins 15
Déduction des bulletins nuls 0
Suffrage exprimés 15
Majorité absolue 8

Danielle FAY 15 voix est élue à l'unanimité et immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint :

Nombre de bulletins : 15
Déduction des bulletins nuls 1(enveloppe vide)
Suffrages exprimés 14
Majorité absolue 8

Claude DESNOËS 14 voix est élu à la majorité et immédiatement installée

Election du 4^{ème} adjoint :

Nombre des bulletins 15
Déduction des bulletins nuls 0
Suffrage exprimés 15
Majorité absolue 8

Georges PAPEGAY : 15 voix est élu à l'unanimité et immédiatement installé.

DE 2014 32- taux des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints

- **FIXE** à **19.625%** le taux le l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut 1015
- **FIXE** à **19.625%** le taux le l'indemnité allouée au 1er adjoint sur la base de l'indice brut 1015
- **FIXE** à **8.25%** le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut 1015

Soit les sommes suivantes :

Le Maire	746.03€
1 ^{er} adjoint	746.03€
2 ^{ème} adjoint	313.62€
3 ^{ème} adjoint	313.62€
4 ^{ème} adjoint	313.62€
Total	2432.92

La séance est levée à 20 h 00

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE
Bruno BAILLON